



# Simone VEIL

Une magistrate  
d'exception à la carrière  
hors du commun  
1927-2017

L'AJM vous porte dans son cœur, Madame Veil, pour l'énergie, la confiance et le peps de l'éternelle jeunesse que vous avez mis dans vos projets et la mise en œuvre de vos idées. Le contexte que vous avez traversé était peu propice aux femmes et vous érigez en pionnière, n'en déplaise à cette rapide chronologie comparative :

1945 : libération des camps de concentration. Simone Veil rentre en France	avril et octobre 1945 : premiers exercices du droit de vote par les femmes
1954-1956 : Entrée dans la magistrature	1954 : les femmes mariées devaient encore obtenir l'autorisation de leur mari pour travailler et ouvrir un compte bancaire (abrogation par la loi n°65-570 du 13 juillet 1965 <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000503950">https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000000503950</a> ) 1958 : création du Centre national d'études judiciaires (CNEJ)
1974 : Simone Veil devient ministre de la santé	loi du 17 janvier 1975 : loi Veil sur l'IVG dépénalisant le recours par une femme à l'avortement
1979 ; première femme présidente du Parlement européen	la loi du 23 décembre 1985 parachève l'égalité entre époux en supprimant toute référence au mari ou à la femme dans le droit de la famille.
2017 :	la promotion 2017 des élèves magistrats est composée à 73,68% de femmes L'IVG est un sujet qui fait toujours l'objet de débats très animés (cf la loi du 20 mars 2017 relative à la création d'un délit d'entrave à l'IVG).

Que de chemin parcouru ! et encore à parcourir.

L'Association des Jeunes Magistrat(e)s